

From: <adresse de courriel caviardée>

Sent: July 30, 2025 9:16:01 AM

To: [Ministre / Minister \(ECCC\)](#)

Cc: information@iaac-aeic.gc.ca

Subject: Demande de désignation en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact – Projet d'expansion de YUL (Aéroport international Montréal-Trudeau)

Sensitivity: Normal

You don't often get email from ainsleynathalie@gmail.com. [Learn why this is important](#)

Madame la ministre,

Je vous écris pour soumettre une demande formelle en vertu de l'article 9 de la **Loi sur l'évaluation d'impact**, afin que le projet intitulé « **YUL – Aménagement d'une jetée satellite à l'aéroport international Montréal-Trudeau** » soit désigné pour faire l'objet d'une **évaluation d'impact fédérale** complète.

Le projet est porté par **Aéroports de Montréal (ADM Aéroports de Montréal)**, et consiste à :

- Construire une **jetée satellite permanente** de 16 portes pouvant accueillir jusqu'à 28 avions ;
- Ajouter une **jetée temporaire évolutive**, avec 4 portes prévues à court terme, extensibles à 8 ;
- Créer un **centre d'opérations aéroportuaires** ainsi que des **stationnements additionnels**.

Ce projet soulève de **sérieuses préoccupations quant à ses impacts sur des domaines relevant de la juridiction fédérale**, notamment :

1. Santé humaine et pollution sonore

- L'aéroport est situé au cœur d'une **zone urbaine densément peuplée**. L'augmentation du trafic aérien entraînera inévitablement une **hausse du bruit**, de jour comme de nuit.
- Le bruit aérien est un facteur de risque reconnu pour de nombreuses affections : troubles du sommeil, maladies cardiovasculaires, anxiété, problèmes de concentration chez les enfants.

2. Qualité de l'air et pollution atmosphérique

- Le trafic accru, autant aérien que routier, contribuera à une **dégradation locale de la qualité de l'air**, avec des effets néfastes sur les populations avoisinantes, particulièrement vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes avec maladies chroniques).
- Aucun seuil acceptable n'a été défini publiquement pour évaluer les nuisances cumulées.

3. Émissions de gaz à effet de serre (GES)

- L'agrandissement facilitera une **augmentation du nombre de vols internationaux**, ce qui va à l'encontre des objectifs climatiques du Canada.
- La croissance de l'aviation commerciale soulève des enjeux de **justice climatique** majeurs.

4. Perte de milieux naturels

- L'aménagement de nouvelles infrastructures entraîne la **destruction d'habitats naturels** sur les terrains adjacents à l'aéroport, ce qui affectera la biodiversité locale, incluant des espèces potentiellement menacées.

5. Effets cumulatifs

- Ces impacts s'additionnent à ceux déjà existants causés par l'activité de l'aéroport, dans un contexte où les nuisances environnementales sont déjà élevées (trafic, bruit, pollution de l'air, artificialisation des sols).
- Il est crucial d'intégrer ces effets dans une **évaluation globale**, dépassant les limites du projet isolé.

Conclusion

Considérant la nature, l'ampleur et l'irréversibilité potentielle des impacts environnementaux, sociaux et climatiques de ce projet, nous demandons formellement que celui-ci soit **désigné** en vertu de la **Loi sur l'évaluation d'impact**, afin qu'il soit soumis à un processus rigoureux, transparent et scientifique.

Nous vous prions de bien vouloir accuser réception de cette demande, et de nous informer des étapes subséquentes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie Ainsley

<données d'identification caviardées>

Mères au front - Montréal